

2026/31
A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-29

Séance du 2 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

27/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/04/2026

et publication du :

10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme ALBA Mireille, Mme ANSEL Nathalie, Mme AUGER Nadia, M. BAJAUD Alexandre, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIÈRE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme CLÉMENT Elisabeth, Mme DELPECH Solange, M. DÉSERT Thomas, M. DOUAI Gabriel, M. DOUVILLE Bertrand, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. GUARDIOLA Damien, Mme LAHITTE Chantal, Mme LAMBRON Sophie, M. LE BIHANIC Gérard, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme SABLIER Laurence, Mme SCHOUZ Anne-Laure, M. SPAGNOLO Vincent, Mme THOMAS Micheline, M. VERVIN Gaëtan

Procurations :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, M. LE HÉNANFF Jean-Paul donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy

Etaient absents :

Etaient excusés :

M. BONDON Pierre, M. LE HÉNANFF Jean-Paul

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales – PNR (Parc Naturel Régional) – Désignation de délégués au Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 22 mars 2026,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée e-lesaparte.com

99_DE-078-217604860-20260403-202629-DE

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L 123-16, R 123-7 à R 123-23, L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 et suivants,

VU le décret de classement en Conseil d'Etat du 3 novembre 2011 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

VU l'article 9 des statuts révisés annexés au projet de Charte, lequel prévoit que chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

VU la délibération de la Commune du Perray en Yvelines, portant d'une part approbation du projet de charte et des nouveaux statuts annexés du parc naturel régional et d'autre part adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune du Perray en Yvelines d'élire en son sein ses délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional, la durée de leur mandat au sein du Syndicat étant égal à celle de Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

- Monsieur Paul BASTIERE délégué titulaire
- Jean-Louis BARON délégué suppléant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 3 avril 2026
Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING